

NOTE D'INFORMATION INTERNE

A L'ATTENTION DES DIRECTEURS TECHNIQUES RÉGIONAUX, PRÉSIDENTS DE CLUBS ET LICENCIÉS

MODALITÉS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

La sélection de l'équipe de France pour les Championnats du Monde ICF 2026 relève exclusivement d'une commission de sélection indépendante, composée de 5 membres. Leurs décisions sont autonomes et sans influence extérieure, y compris celle des organes fédéraux.

La commission de sélection est composée de :

- Véronique AUDEJEAN
- Christophe BLAESS
- Guelor COLLET
- Benoit DELAPLACE
- Christophe VEREECKE

Transparence des modalités de sélection

Afin d'assurer une compréhension claire du processus, les principes et modalités de sélection, incluant la répartition des places, seront communiqués avant le Championnat de France 2026.

La participation au Championnat de France implique l'adhésion à ces principes et modalités.

Quotas et ajustements

La France demande un quota de places pour les Championnats du Monde ICF 2026, toutes disciplines et catégories confondues, qui correspond à un niveau de performance représentatif.

Le nombre de sélectionnés par discipline et catégorie sera déterminé en tenant compte des résultats ICF de 2025 et ajusté en fonction des quotas attribués.

Représentation de l'élite

Pour garantir une sélection représentative de l'excellence française, les critères suivants seront appliqués pour les disciplines Canipédicycle, CaniVTT et Canicross (catégories juniors à vétérans 3) :

- Classement au Championnat de France dans le quota attribué à la catégorie.
ET
- La réalisation d'un temps inférieur à un temps limite prédéfini, calculé par rapport au vainqueur scratch du même sexe.

Sélection supplémentaire par niveau de performance

Règle des 5 % :

Un compétiteur qui réalise un temps dans les 5 % de plus du premier de sa catégorie est automatiquement sélectionné, même hors quota.

Exemple : Si le premier met 10 min 00, tous ceux à 10 min 30 ou moins sont sélectionnés automatiquement. Cette règle permet de « repêcher » des athlètes très performants dans les catégories ou disciplines peu représentées.

Détermination des temps limites

Les temps limites seront établis en ajoutant un pourcentage spécifique, calculé pour chaque catégorie, au temps du vainqueur scratch de la course (même sexe, même discipline).

Exemple :

3 places sont attribuées en Canicross hommes, catégorie V1.

Le vainqueur scratch hommes réalise un temps de 10'00".

Le pourcentage de référence pour les V1 est 15%.

Si les 2 premiers V1 terminent à moins de 15% du temps du vainqueur scratch hommes, soit moins de 11'30", ils sont sélectionnés.

En revanche si le 3^{ème} V1 termine à un temps au-delà de 11'30", donc supérieur à 15% du temps du vainqueur scratch hommes, alors il n'est pas sélectionné car il ne remplit qu'un seul des deux critères demandés.

Dans ce cas, la place non attribuée sera affectée à un athlète remplissant le critère de pourcentage de temps supplémentaire dans une catégorie où le nombre de places n'était pas suffisant pour permettre sa sélection.

La réattribution de ces places se fera dans la même discipline et même sexe que les places initialement non pourvues dans la sélection.

CANIPEDICYCLE		
Catégories	Nombre de sélectionnés	Ecart par rapport au 1 ^{er} scratch
Juniors M	1	35%
Séniors M	2	10%
Vétérans 1 H	1	15%
Vétérans 2 H	1	20%
Vétérans 3 H	1	25%
Juniores F	1	35%
Séniors F	2	10%
Vétérans 1 F	1	15%
Vétérans 2 F	1	20%
Vétérans 3 F	1	25%
TOTAL :	12	

CANIVTT		
Catégories	Nombre de sélectionnés	Ecart par rapport au 1 ^{er} scratch
Juniors M	2	35%
Séniors M	4	10%
Vétérans 1 H	2	15%
Vétérans 2 H	1	20%
Vétérans 3 H	1	25%
Juniores F	2	50%
Séniors F	4	15%
Vétérans 1 F	2	20%
Vétérans 2 F	1	25%
Vétérans 3 F	1	35%
TOTAL :	20	

CANICROSS		
Catégories	Nombre de sélectionnés	Ecart par rapport au 1 ^{er} scratch
Benjamins H	3	
Minimes H	3	
Cadets H	3	
Juniors H	3	25%
Séniors H	5	10%
Vétérans 1 H	3	15%
Vétérans 2 H	2	20%
Vétérans 3 H	1	35%
Benjamines F	3	
Minimes F	3	
Cadettes F	3	
Juniors F	3	25%
Séniors F	5	10%
Vétérans 1 F	3	15%
Vétérans 2 F	1	30%
Vétérans 3 F	1	40%
TOTAL :	45	

PARASPORT	
Benjamins H	1
Benjamines F	
Minimes H	1
Minimes F	
Cadets H	1
Cadettes F	
Juniors H	1
Juniors F	
Adultes H	3
Adultes F	3
TOTAL :	10

TOTAL :	87
----------------	-----------

WILD CARDS (Estimation commission de sélection) :	6
--	----------

TOTAL SELECTIONNES :	93
---------------------------------	-----------

Code de conduite et d'engagement en équipe de France

Respect de l'éthique

Tout athlète sélectionné doit adhérer à la charte d'éthique et de déontologie du sport français, adaptée aux sports monochien (<https://ffslc.fr/wp-content/uploads/2022/10/REG-10.A01.pdf>).

Les binômes sélectionnés le seront pour une période d'un an (du Championnat de France de l'année en cours au Championnat de France de l'année suivante).

Tout manquement entraînera une suspension de l'équipe de France jusqu'à décision de la commission de discipline.

Engagement formel

L'acceptation de la sélection implique la signature d'une attestation de prise de connaissance de cette charte, à retourner à la direction sportive (direction.sport@ffslc.fr) avant tout stage ou compétition.

Catégories spécifiques

Jeunes athlètes

Pour les benjamins, minimes et cadets, le nombre de sélectionnés est défini en amont du championnat. Aucune condition de temps supplémentaire par rapport au vainqueur n'est requise.

Athlètes parasport

Les athlètes parasport participent pleinement aux courses valides.

Le nombre de sélectionnés est établi par catégorie avant le championnat.

Aucune condition de temps supplémentaire n'est imposée.

Attribution de wild card

La commission de sélection dispose de la possibilité d'attribuer des **wild cards** pour intégrer l'équipe de France aux athlètes dont le niveau international est avéré et ayant été empêchés de participer au Championnat de France 2026 pour des raisons valables et vérifiées ou victimes d'un incident technique majeur lors de ce championnat.

Conditions d'attribution d'une wild card :

- **Niveau requis** : Avoir terminé dans les 10 premiers de sa catégorie championnat du monde ICF 2025.
- **Motifs acceptés** : Absence justifiée au Championnat de France 2026 ou défaillance technique majeure ayant lourdement impacté le résultat lors de ce championnat de France.
- Un athlète ne peut demander une wild card deux années de suite, quelque soit le motif et la discipline.

Décision : La commission de sélection pourra étudier toute situation particulière ou exceptionnelle qui ne serait pas explicitement prévue par le présent règlement, dans le strict respect des critères établis.